
MANIFESTE

— DE —

Sir Wilfrid Laurier

1917

FC550

L345

1917

~~AAA~~

AU PEUPLE CANADIEN

LES BREFS D'UNE ELECTION GENERALE SONT LANCES

La consultation du peuple à des périodes fréquentes et régulières, est un droit de tout peuple libre, et, conformément, la constitution ordonne qu'il y ait une élection générale tous les cinq ans. On ne peut nier qu'il existait, dans la nation, un désir marqué d'éviter une élection pendant la guerre.

Il semble que le public soit sous l'impression que si j'avais accepté l'invitation du premier ministre d'entrer dans son gouvernement, il aurait pu y avoir une nouvelle prolongation de terme. Cette impression est complètement erronée. Comme question de fait, l'invitation qui m'était faite était accompagnée de la stipulation que le gouvernement de coalition, ferait adopter une loi de conscription, puis en appellerait au peuple. On ne pouvait donc éviter une élection.

Le gouvernement qui vient d'être réorganisé, le soi-disant gouvernement d'union, demande maintenant l'appui du peuple.

Six membres du parti libéral, dont quelques-uns de mes plus intimes amis, ont consenti à faire partie de cette administration;

et le programme qu'ils ont l'intention de mettre en oeuvre a déjà été placé devant le public.

Dans ce programme, toutefois, on ne trouve aucune indication que les membres libéraux du ministère aient réussi à obtenir de leurs collègues l'adoption des mesures qu'ils jugeaient essentielles, non seulement pour gagner la guerre, mais pour assurer en tout temps le bien-être général du pays.

LE MANIFESTE DU GOUVERNEMENT

La plupart des articles de ce programme ne sont que des lieux-communs usés, extraits du programme conservateur de 1911, oubliés après l'élection et ressuscités pour une nouvelle élection. Telle la promesse de l'économie dans les dépenses publiques, telle aussi la promesse de la réforme du service civil — deux réformes que l'opposition eut été heureuse d'appuyer pendant le dernier parlement, si le gouvernement lui en avait fourni l'occasion.

IMMIGRATION

Un article en particulier mérite quelque attention. On y promet "une politique d'immigra-

tion vigoureuse et progressive". Ce sera peut-être la question la plus importante de l'après-guerre. Le pays pourra faire face à l'énorme fardeau qui s'accumule aujourd'hui sur ses épaules et qu'il va être obligé de porter, si l'on a soin de développer ses immenses ressources. Mais pour les développer il faudrait une augmentation rapide de la population. D'où la nécessité d'une politique d'immigration vigoureuse et progressive. Et il est évident que cette vigoureuse et progressive politique va être sérieusement empêchée par le manque de foi envers les citoyens canadiens naturalisés que constitue la privation du droit de suffrage qui est imposée à un grand nombre de ces citoyens. Il en résultera nécessairement un sérieux échec à l'immigration, surtout lorsque l'on comparera la conduite du gouvernement canadien à l'attitude des Etats-Unis, où les citoyens naturalisés n'ont point eu à subir cette insulte.

LE CHEMIN DE FER CANADIAN NORTHERN

Le programme du gouvernement, dans un de ses articles, parle du développement des moyens de transport, mais en termes vagues et plutôt ambigus. Il n'y est pas parlé de l'achat du Canadian Northern; et cependant cette question n'a pas été épuisée par la législation de la dernière session et ce sera l'un des plus importants devoirs du prochain parlement de la mettre de nouveau à l'étude.

Un des traits saillants de la loi de la dernière session, c'est que le gouvernement devient propriétaire du capital-actions de la compagnie, d'une valeur nominale de soixante millions. Il n'a pas été versé un dollar pour la constitution de ce capital. Les experts employés par le gouvernement pour faire l'évaluation de toute l'entreprise, gens de capacité et d'expérience reconnue, ont fait rapport que les actions de la compagnie n'ont aucune valeur.

Et cependant le gouvernement s'est fait autoriser à nommer une commission d'arbitres pour donner une valeur à cette propriété, que ses experts ont déclaré absolument sans valeur.

L'opposition a demandé que le rapport de ces arbitres, quel qu'il soit, soit préalablement soumis à la sanction du parlement, quoique cette proposition ait été rejetée, le peuple a le droit de déclarer que la question n'aurait pas dû être définitivement réglée par l'acte d'un parlement moribond, mais que toute l'affaire doit être reprise par le nouveau parlement et décidée par lui.

LA SITUATION ECONOMIQUE

Il était naturel d'attendre du gouvernement réorganisé qu'il s'occupât sérieusement de la situation économique du pays, que tout le monde sait être critique. On n'y trouve cependant aucune allusion dans le programme ministériel, sauf une vague promesse "de mesures efficaces pour empêcher les profits exces-

sifs, pour prohiber l'accaparement, empêcher la formation d'ententes pour hausser les prix et ainsi diminuer le coût élevé de la vie.

Ces problèmes économiques demandent une attention immédiate, un traitement énergique et concret, et non pas de vagues généralités de ce genre.

Les prix de toutes les marchandises ont constamment haussé depuis le commencement de la guerre. De jour en jour, la tâche d'approvisionner la table de la famille devient plus ardue et constitue un problème de plus en plus inquiétant pour toutes les classes des salariés, pour tous les citoyens dont les revenus sont petits ou même modérés. Ce n'est pas y répondre que de dire que c'est la conséquence naturelle de la guerre. Lorsque l'on réfléchit que les prix du pain et du "bacon" — pour ne parler que de ces deux denrées — sont plus élevés au Canada que dans le Royaume-Uni, on y trouve une preuve suffisante que les prix ici sont gonflés par des méthodes qui n'ont aucun rapport avec la guerre, sauf que la guerre a servi de prétexte à cette augmentation des prix.

Comme question de fait, les causes principales de cette hausse constante du prix ne sont autres que celles dont le programme du gouvernement fait l'énumération: "profits excessifs", "accaparements" et "ententes pour la hausse des prix". Puisque le gouvernement sait où sont les causes du mal, qu'est-ce qui

l'empêche donc de s'y attaquer avec énergie ? Les remèdes sont à notre portée et je vais immédiatement les indiquer:

LA REFORME DU TARIF

Aucune mesure ne peut être efficace pour la diminution du coût de la vie, avant que le tarif des douanes n'ait été réformé et que la charge en ait été enlevée aux denrées sur lesquelles se produisent les "profits excessifs" "les accaparements" et les "ententes pour la hausse des prix". De cette réforme fondamentale, dont l'opportunité est si évidente, il n'est pas dit un mot dans le programme du gouvernement. Au contraire, des membres du gouvernement actuel ont déclaré qu'il fallait reléguer toute question de législation tarifaire à l'après-guerre.

Convaincu que l'augmentation de la production des vivres doit être une des contributions les plus efficaces du Canada à la victoire des Alliés, je me proposerais, si l'on me confiait l'administration du pays, de soulager immédiatement l'agriculture de tout ce qui la gêne en fait de droits de douane.

Depuis le début de la guerre, le gouvernement a augmenté de 7½ p.c. les droits du tarif sur toutes les denrées entrant au Canada d'autre provenance que du Royaume-Uni et de 5 p.c. sur toutes les denrées provenant de la Grande-Bretagne. J'abolirais immédiatement ces deux surtaxes sur les denrées provenant de tout autre pays que ceux avec

qui nous sommes en guerre. Il est indubitable que, dans les conditions actuelles, ces surtaxes gênent considérablement au lieu d'aider, la production au Canada et que, en fin de compte, c'est le consommateur qui doit les payer.

L'augmentation des droits sur les importations de Grande-Bretagne constitue un acte inamical et inutile de la part du Canada, à un moment où le commerce britannique fléchissait sous le poids des désavantages résultant de l'état de guerre. Elle reste un fardeau injustifiable et inéquitable sur ce commerce, et il faudrait l'abroger aussitôt que possible.

Pour soulager encore les charges de la production agricole, j'abolirais immédiatement les droits sur les instruments aratoires et les autres nécessités de la culture, comme le demandent les cultivateurs de l'Ouest. Et je tiendrais pour un objet essentiel de mon administration une réforme générale et bien élaborée du tarif visant à aider la production au Canada, et à soulager le consommateur canadien.

CONTROLE DES VIVRES ET DES PRIX

En ce qui concerne le coût élevé de la vie, je prendrais des mesures énergiques pour placer sous le contrôle du gouvernement tous les établissements producteurs de denrées alimentaires de façon à ce que ces denrées soient vendues à des prix fixés, établis par le gouvernement, comme cela s'est fait en Grande-Bretagne. A

cette fin, des arrangements seraient conclus avec ces établissements, de manière à leur laisser une rémunération convenable pour les capitaux placés et un profit juste et raisonnable, de manière que le consommateur moyen puisse se procurer des vivres au meilleur marché possible. S'il était impossible de conclure de tels arrangements, je n'hésiterais pas à réquisitionner tous les établissements fabriquant des denrées alimentaires.

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement est investi de pouvoirs dont il aurait pu et dû se servir pour faire diminuer le prix de tous les produits. Ces pouvoirs, il les a déjà exercés en ce qui concerne le papier à journaux.

Dès le mois de février dernier, un Arrêté du Conseil décrétrait que: "Afin d'assurer aux propriétaires de journaux canadiens le papier à journaux à des prix raisonnables", autorité était donnée au ministre des Douanes "de fixer la quantité et le prix du papier en feuilles ou en rouleaux que les fabricants devraient fournir aux éditeurs de journaux au Canada".

Par cet arrêté, le gouvernement a forcé les fabricants de papier à journaux, malgré leurs protestations, à livrer aux éditeurs et aux journaux canadiens le papier dont ils avaient besoin à un prix qu'il a lui-même fixé comme raisonnable. S'il a pu réduire le coût du papier pour le consommateur de cet article, pourquoi s'est-il arrêté là? Pour-

quoi n'a-t-il pas aussi réduit, pour les centaines de mille ménages et pères de famille désespérés, les prix de toutes ces denrées qui ont fait du coût de la vie l'un des problèmes les plus urgents et les plus inquiétants de notre situation économique ?

LES PROFITEURS

Une des contributions les plus importantes que nous puissions faire à l'oeuvre de la guerre, c'est de mettre fin aux bénéfices exorbitants réalisés sur le matériel de guerre. Le gouvernement a délibérément encouragé la réalisation de ces bénéfices par ses partisans. Le premier devoir de mon administration serait de faire rembourser au pays qui paie ces approvisionnements de guerre la somme de profits exorbitants que réalisent les profiteurs. S'il était nécessaire, je n'hésiterais pas, pour mettre immédiatement un terme à cette exploitation, à prendre le contrôle des fabriques où sont produits ces approvisionnements de guerre, comme on l'a fait en Grande-Bretagne, et à les administrer en prenant pour base la réalisation d'un revenu raisonnable pour les capitaux placés avec une marge raisonnable de profit légitime.

Ce serait, je crois, une des meilleures manières d'assurer la production du matériel et d'épargner au pays toute exploitation par les profiteurs, que d'employer tous les ateliers du gouvernement qui peuvent s'y adapter, à la production du matériel de guerre, des navires, etc., pour le

bénéfice de la nation, au prix coûtant.

LA PARTICIPATION DU CANADA A LA GUERRE

On ne saurait trop souvent répéter que les Alliés ne pouvaient pas éviter la guerre actuelle, laquelle est une lutte pour l'existence même de la civilisation. S'il en fallait encore une preuve, l'entrée des Etats-Unis dans le conflit nous fournit cette preuve. Le peuple américain a longtemps espéré pouvoir échapper à cette nécessité; mais l'Allemagne a si souvent et si délibérément violé les règles les plus sacrées du droit international, qu'il ne lui a plus été possible d'hésiter; et qu'il lui a fallu se joindre à la lutte contre une puissance devenue l'ennemi commun de l'humanité tout entière.

Dès le commencement, conscients de l'immensité du conflit, pénétrés de la nécessité de consacrer tous nos efforts à gagner la victoire, nous, de l'opposition, avons donné au gouvernement toute l'aide possible. Nous avons acquiescé à toutes ses mesures de guerre, sauf lorsque nous avons été convaincus que ces mesures seraient plutôt nuisibles qu'utiles.

Cette année, le gouvernement a présenté un projet de loi décrétant le service militaire obligatoire. Il m'a paru impossible d'acquiescer à cette proposition. Si l'on me demande comment je puis concilier ce refus avec ma détermination si souvent exprimée d'aider à gagner la guerre, je ré-

pondrai tout de suite que, en abandonnant ainsi le principe de l'enrôlement volontaire, on allait nuire plutôt que aider à gagner la victoire.

Rappelons-nous que, avant la guerre, la conscription était inconnue à tous les pays britanniques. Les peuples britanniques de toutes les parties du monde étaient fiers que le service militaire obligatoire, la plaie de l'Europe continentale, ne fut jamais entré dans la pensée des hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, et que, même la lutte gigantesque contre Napoléon, avait été soutenue avec des armées de volontaires.

Il faut remarquer toutefois que quelques années avant la guerre et en présence de l'immensité des préparations à la guerre parmi les nations de l'Europe continentale, le parlement et la presse de la Grande-Bretagne avaient sérieusement et abondamment discuté la question de la conscription.

De sorte que, lorsque le gouvernement en a fait la proposition, ce ne fut une surprise pour personne. Le peuple y était préparé et cependant, même alors de nombreuses classes de la société firent entendre des protestations énergiques.

Toute différente fut la présentation de la conscription au Canada. Elle se produisit en complète surprise. On ne l'avait jamais discutée au parlement, et la presse avait vigoureusement élevé la voix contre cette mesure.

En juillet 1917, l'important

journal qu'est le "Globe" de Toronto, protestait contre toute idée de conscription. Voici ce qu'il en disait dans un article mûri et raisonné:

"Le "Globe", dans ses articles de rédaction, a toujours maintenu cette proposition que, dans un pays comme le Canada, la conscription est impossible, qu'aucun homme d'Etat responsable de l'un ou l'autre parti, en position de former et de diriger un ministère de guerre au Canada, ne voudrait proposer le service par compulsion. Le "Globe" n'a pas non plus indûment critiqué le ministère Borden pour n'avoir pas fait plus qu'il n'a fait pour aider le recrutement volontaire. Les critiques du "Globe" et de la plupart des journaux libéraux ont été très indulgentes, comparées avec les violentes dénonciations du "Telegram" de Toronto, du "Telegram" de Winnipeg, du "Daily Mail" de Montréal et d'autres journaux qui n'ont aucune sympathie quelconque pour le parti libéral".

Plus récemment encore, le 29 décembre 1916, le "Globe" continuait à mettre en garde contre toute tentative d'"enrôler les Canadiens de force" et résumait ainsi l'opinion publique:

"Les ouvriers organisés s'opposent à la conscription; mais les principaux adversaires de toute manifestation de la démocratie sont en faveur de ce système".

Au commencement de la session de 1916, comme je demandais au premier ministre si sa

promesse récente de lever 500,000 hommes au Canada comportait le recours à la conscription, il me répondit en ces termes :

“Mon honorable ami a fait allusion à la conscription, à l'idée qui se répandrait ici ou ailleurs que nous pourrions avoir la conscription au Canada. Dans un de mes discours des deux ou trois premiers mois de la guerre, j'ai dit clairement au peuple canadien que nous ne proposons pas la conscription. Je répète aujourd'hui cette déclaration plus catégoriquement encore”.

Mes propres déclarations sur ce sujet ont été catégoriques et faites sans ambages.

Je puis bien rappeler que durant toute la campagne de 1910-11, l'alliance nationaliste-conservatrice qui s'opposait à la politique navale du gouvernement libéral à cette époque affirmait qu'une telle politique signifiait la conscription. Répondant à ces assertions je donnai fréquemment au peuple l'assurance que sous aucune circonstance l'adoption de notre politique n'entraînerait la conscription.

Encore et à plusieurs reprises après la déclaration de la présente guerre j'ai insisté sur ce point, à savoir que la conscription ne devrait pas être introduite en Canada.

Telle était ma position quand le gouvernement changea radicalement d'attitude sur la question et, sans aucun avertissement préalable, introduisit l'Acte du Service Militaire.

Imposer une mesure aussi radicale à un peuple aussi peu préparé à l'accueillir et en dépit d'affirmations répétées à l'encontre, n'était ni sage, ni prudent, ni effectif. Il se peut qu'elle amène des recrues dans le rang, mais elle n'infusera pas dans le corps tout entier de la nation cet esprit d'enthousiasme et de détermination qui est plus que la moitié de la victoire. Cette mesure créera et rendra plus intense la division là où l'unité de sentiment et d'entreprise est essentielle.

Je sais trop bien que les vues que j'exprime ici n'ont pas été l'objet d'une approbation universelle, même au sein du parti auquel j'appartiens, mais même dans ce cas je maintiens que d'exercer la force quand la persuasion n'a pas été tentée n'est point une politique sensée et en cela je fais appel au jugement impartial de tous les Canadiens.

En combattant la politique de conscription, tout ce que j'ai demandé, c'est qu'une mesure de cette importance ne devrait pas être mise en vigueur par le parlement sans un appel au peuple. J'ai préconisé un referendum pour cette raison que le referendum est la méthode la plus avancée et la plus moderne de consultation populaire sans entraîner les complications inséparables d'une élection générale. Un referendum avait aussi été demandé précisément sur cette question par le travail organisé. Ma requête a été ignorée.

J'en appelle avec une grande

confiance au jugement éclairé du pays sur ce fait que l'introduction d'une loi de conscription à cette phase de notre vie nationale et de la manière ci-dessus décrite fut une grave erreur, si l'on se rappelle que le but suprême à poursuivre aurait dû être et devrait être encore d'unir toutes les classes de la communauté dans une coopération cordiale propre à avancer le succès de la tâche entreprise.

Une objection fondamentale à la politique de conscription du gouvernement c'est qu'elle s'applique à la vie humaine seulement et qu'elle ne tente aucunement de conscrire aussi la richesse, les ressources ou les services de toutes personnes autres que celles qui sont incluses dans les limites d'âges comprises dans l'Acte du Service Militaire. Ceci est manifestement injuste. L'homme qui est préparé à fournir volontairement ses services et à risquer sa vie pour la défense de son pays a droit à la première considération.

Ceux qui dépendent de lui et qui doivent s'en séparer sont, après le soldat lui-même, les personnes qui méritent le plus d'attirer la sollicitude et les soins de l'Etat. Une politique susceptible d'accorder la première place au soldat et au marin dans l'exercice des sollicitudes de l'Etat, saura, je crois, réunir tous les hommes dont il est besoin pour combattre sur les champs de bataille sans qu'il faille avoir recours à la conscription.

Si je dois retourner au pou-

voir, j'adopterai une telle politique. Mon premier devoir sera de rechercher les hommes les plus capables du pays, des hommes aptes à l'organisation, aussi bien que qualifiés pour représenter toutes les classes de la communauté, et de les inviter, sans tenir compte des sacrifices qui pourraient s'ensuivre pour leurs intérêts personnels, à se joindre à moi dans la formation d'un cabinet dont le premier objet sera de trouver l'homme, l'argent et les ressources nécessaires pour assurer la plus grande mesure possible de soutien aux héros, ces soldats du front et permettre au Canada de poursuivre jusqu'au bout sa part splendide dans l'oeuvre de gagner la guerre.

Quant à l'Acte actuel du Service Militaire, ma politique sera de n'en pas continuer l'application jusqu'à ce que le peuple ait une occasion d'exprimer ce qu'il en pense au moyen d'un referendum. Je promets de soumettre ultérieurement ledit Acte à l'appréciation du peuple et, avec le concours de mes partisans, de réaliser les désirs de la majorité de la nation comme elle les aura exprimés.

En même temps, je voudrais organiser et répandre dans le pays un vigoureux appel au recrutement volontaire. Il est un fait certain, indéniable, c'est que l'on n'a pas donné au volontariat les opportunités nécessaires pour qu'il atteigne son plein rendement; et cela surtout dans la province de Québec où, si on y avait

mis de la bonne volonté, cet appel aurait reçu, de la part d'un peuple généreux, une généreuse et prompte réponse; on y aurait vu venir à nos bataillons des hommes pleins de bonne volonté et d'enthousiasme.

Et l'on éliminerait ainsi de notre situation politique son plus inquiétant problème, un problème qu'aucun loyal Canadien ne peut envisager sans une grave crainte de voir le Canada désuni en cette heure la plus critique de notre histoire.

Ce n'est pas répondre à ces arguments que de dire: "Il nous faut établir la conscription ou lâcher pied". Cette prétention vient de recevoir un récent et remarquable démenti. L'Australie a rejeté la conscription et l'Australie n'a pas "lâché pied". L'Australie est encore dans la lutte avec le recrutement volontaire.

Chaque année devient plus apparente la nécessité d'organiser la nation pour que, autant que possible, les ressources et la population du pays soient mises au service des besoins de la guerre.

Aujourd'hui, par suite de l'épuisement causé par la guerre en Europe, la Grande-Bretagne et ses Alliés nous adressent des appels plus pressants que jamais, nous demandant de plus grandes quantités de vivres, de navires, de charbon. Aucun pays n'a de plus vastes ressources de ce genre que le Canada. Ce qu'il faut, c'est un immense effort pour augmenter indéfiniment la production. Pour faire face à ces be-

soins pressants, je suis prêt, en sus des mesures que je viens d'indiquer, à faire tout ce qu'il faudra pour augmenter, doubler, quadrupler la production de tout ce qui est nécessaire à des armées en campagne.

LA PART DE QUEBEC A LA GUERRE

M. Crothers, ministre du Travail, disait récemment à St-Thomas que "si Québec avait fait son devoir, comme les autres provinces, nous n'aurions jamais eu besoin de la loi du service militaire".

Si l'enrôlement dans Québec n'a pas marché de pair avec celui des autres provinces, qui donc en est responsable? Qui donc, si ce n'est le gouvernement Borden, dont les ministres de Québec ont, ouvertement, intensément et avec persistance prêché la doctrine nationaliste que "le Canada ne doit participer à aucune guerre de l'Empire en dehors de son territoire".

C'est d'abord dans la circonscription de Drummond-Arthabaska que cette doctrine a été prêchée, dans l'automne de 1910, par tout le groupe nationaliste, dont faisaient partie deux des ministres fédéraux actuels de la province de Québec; et elle lui a gagné l'élection.

A l'élection générale de 1911, dans la province de Québec, la réciprocité ne fut point la question principale; la principale question, c'était la loi de la marine du gouvernement libéral d'alors, loi qui

fut furieusement attaquée par les mêmes hommes, en vertu de la même doctrine que "le Canada ne devait pas participer aux guerres de l'Empire en dehors de son territoire". Et cette doctrine, semée sur tous les hustings répandue par la presse nationaliste, aux frais de l'organisation conservatrice, a puissamment contribué à influencer le public contre "la participation du Canada aux guerres de l'empire en dehors de son territoire".

Le premier résultat en fut constaté aux polls, puisque le parti libéral a gagné 38 sièges et les conservateurs-nationalistes 27; le vote populaire était encore plus également divisé puisque les libéraux ensemble ont obtenu 164,281 votes, et l'alliance conservatrice-nationaliste, 159,299.

Le second résultat fut que, lorsque la guerre est survenue et que le gouvernement a fait appel aux volontaires, il a recueilli ce qu'il avait semé. Une moitié de la population de la province avait appris de lui à refuser de répondre à cet appel.

LES SOLDATS REFORMES

Le plus grand service que l'on puisse rendre à ces braves gens qui ont les premiers droits à notre gratitude et à notre sympathie, c'est de leur rendre leur place dans la vie civile. Comment s'y prendre pour mieux obtenir que chacun d'eux redevienne, autant que possible, capable de pourvoir à sa propre existence? Voilà une tâche qui mettra en oeuvre ce qu'il y a de plus noble

et de meilleur dans le peuple canadien. Dans un grand nombre de cas, il faudra avoir recours à la rééducation et à l'entraînement professionnel. De la patience et de la générosité de la part de l'Etat, en collaboration avec la sympathie intelligente, l'expérience pratique et la science des personnes que l'Etat appellera à seconder ses efforts, contribueront efficacement à aider aux soldats réformés à surmonter les obstacles que les rigueurs de la guerre ont placés sous leurs pas. Si nous voulons nous consacrer résolument à cette tâche, nous trouverons pour en hâter l'accomplissement, la coopération cordiale de tous ceux qui ont fait du service outremer.

Mais nous avons encore un autre devoir à remplir, qui doit avoir préséance sur celui que je viens de mentionner. Les dispositions prises actuellement pour la subsistance, les soins et le confort auxquels ont droit les familles et les personnes à la charge de nos soldats, ne sont ni suffisantes ni équitables.

Visant à remédier à cet état de choses, et à bien établir le principe que les obligations qu'elle a contractées envers les soldats, leurs familles et ceux qu'ils ont à leur charge, doivent être remplies par la nation elle-même, et non au moyen d'institutions de charité publique. M. Copp, député de Westmoreland, a proposé à la dernière session, pendant les débats sur le projet de loi du Service Militaire, la motion suivante :

“ Que l'étude de ce projet de loi soit retardée jusqu'à ce qu'il ait été suffisamment pourvu aux besoins de ceux qui sont à la charge des soldats enrôlés pour le service outremer, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de prélever, par souscription publique, des fonds pour leur entretien”.

Le gouvernement s'est opposé à cette motion, qui a été rejetée par la Chambre. Mais la nécessité d'agir en ce sens subsiste toujours. Il faut agir promptement pour placer les soldats et ceux dont ils ont charge à l'abri de toute possibilité de privations, lorsque les souscriptions publiques auront cessé et après que les enthousiasmes et les excitations de la guerre se seront apaisés.

LA LOI DES ELECTIONS EN TEMPS DE GUERRE

Pour qu'elle soit décisive, pour qu'elle satisfasse la conscience publique et en obtienne l'acquiescement à un verdict qui devrait être un jugement en dernier ressort sur toute question soumise au peuple, une élection générale devrait s'adresser à tout le corps électoral constitué par les lois existantes.

Le gouvernement s'est écarté de ce principe fondamental des institutions d'un peuple libre. Il a, de propos délibéré, attenté au caractère sacré du droit de suffrage et, en étouffant la discussion, en ayant recours sans merci à la règle de clôture, il a réussi à

fabriquer un droit de suffrage avec lequel il espère remporter la victoire aux polls — victoire éphémère pour lui, désastre permanent pour le pays.

La loi que l'on a nommée: Loi des élections en temps de guerre, révolte tout instinct de justice, d'honnêteté, d'équité.

Elle enlève le droit de suffrage à des confessions religieuses dont les membres, de temps immémorial dans l'histoire d'Angleterre, ont été exempts du service militaire, mais qui, en Grande-Bretagne, n'ont jamais été et ne sont pas encore pour cela privés de leurs droits de citoyens.

Elle enlève le droit de suffrage à des hommes que nous avons invités à venir au pays, à qui nous avons promis tous les droits et privilèges des citoyens, qui se sont fiés à nos promesses, se sont soumis à nos lois, et sont devenus sujets britanniques et citoyens du Canada. On les a humiliés et couverts de mépris sous prétexte que, étant nés dans un pays étranger, en Allemagne ou en Autriche, ils pourraient être influencés par le souvenir du pays natal contre les intérêts de leur pays d'adoption. On pourrait facilement démontrer la fausseté théorique de cette prétention; il suffit de constater qu'elle est aussi fausse en fait. Il n'y a pas eu de courant d'immigration de l'Allemagne au Canada depuis une vingtaine d'années. Quant à l'Autriche, la presque totalité des immigrants qui nous en sont venus, appartiennent, non à l'Autriche proprement dite, mais à

ces provinces slaves que l'Autriche garde par la force et dont les sympathies lui sont aussi profondément hostiles qu'elles sont favorables aux Alliés.

D'autre part, elle donne le droit de suffrage à quelques femmes et le refuse à d'autres. Toutes celles qui ont la bonne fortune d'avoir de proches parents dans l'armée pourront voter. Ce droit est refusé à toutes celles qui n'ont pas cet avantage, malgré qu'elles soient aussi cordialement dévouées à la cause, malgré qu'elles aient pu travailler incessamment à son succès.

En outre, dans cinq provinces, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Anglaise, les femmes ont obtenu le droit de suffrage. Aux termes de la loi fédérale, qu'aucun sophisme ne saurait obscurcir, étant électrices dans la province, elles sont électrices aux élections fédérales. La loi de la dernière session les dépouille de ce droit.

Vicieuse dans son principe, cette loi l'est également dans ses dispositions exécutoires. Dans la plupart des provinces, nous avons un système régulier de préparation des listes électorales et personne ne s'est plaint de ce système depuis vingt ans. Eh bien, on le met de côté et l'on fait préparer les listes par une armée de ce qu'on appelle des énumérateurs, dont le travail doit être fait à la hâte, dont les pouvoirs sont arbitraires, sur lesquels on ne peut exercer en temps utile aucun contrôle, et voilà, les portes sont toutes grandes ouvertes aux er-

reurs, aux confusions, à la fraude !

Les membres libéraux du gouvernement réorganisé ont couvert du manteau de leur responsabilité cette loi inique ainsi que celle de l'achat du Canadian Northern, et bien d'autres contre lesquelles ils avaient énergiquement protesté; mais leur présence dans le ministère ne peut en faire disparaître la nature dangereuse et ne peut leur servir de réhabilitation.

Cette législation répugne à tout sens de justice et d'équité. Elle a pour objet, et elle aura pour effet de décourager, d'étouffer la libre expression de la volonté du peuple et de faire du gouvernement parlementaire une moquerie au lieu d'une réalité.

On a l'audace de manoeuvrer pour imposer le silence au peuple, en éliminant systématiquement les candidats libéraux.

Je crois de mon devoir d'en appeler à tous les amis de la liberté politique dans toutes les circonscriptions électorales, les conjurant de s'organiser immédiatement pour déjouer cette conspiration. Que les masses populaires s'unissent et se choisissent elles-mêmes leur porte-drapeau !

Si j'étais appelé à former un gouvernement, j'espérerais pouvoir y faire entrer des représentants des affaires, du travail et de l'agriculture, des hommes dont la seule préoccupation en administrant les affaires publiques serait d'employer toutes les ressources, les richesses et les

énergies du pays à gagner la guerre. Cela ne peut se faire que par une entente sincère de tous les éléments et de tous les intérêts du pays. J'espérerais organiser un gouvernement représentant les masses populaires, les hommes du peuple, dont le principe dirigeant serait de défendre le peuple contre les privilèges organisés qui ont jusqu'ici, exercé un contrôle trop puissant sur le gouvernement du pays.

Mon ambition est que, dans la présente élection, les hommes du peuple puissent exprimer librement et sans entraves leur opinion aux polls, afin que cette opinion ait des représentants au prochain parlement; et j'ai confiance que, dans toutes les circonscriptions électorales, on mettra en nomination des candidats représentant cette politique, afin que le peuple puisse voter pour eux.

Je viens placer ces considérations devant tous mes concitoyens, de toute race, de toute origine, pour qu'ils les apprécient et les jugent. J'ai cru de mon de-

voir, plus que jamais peut-être dans ma longue carrière publique, de parler franchement, sans équivoque, des problèmes que nous avons à résoudre.

D'atteindre ou de conserver le pouvoir n'a jamais été pour moi qu'une considération secondaire.

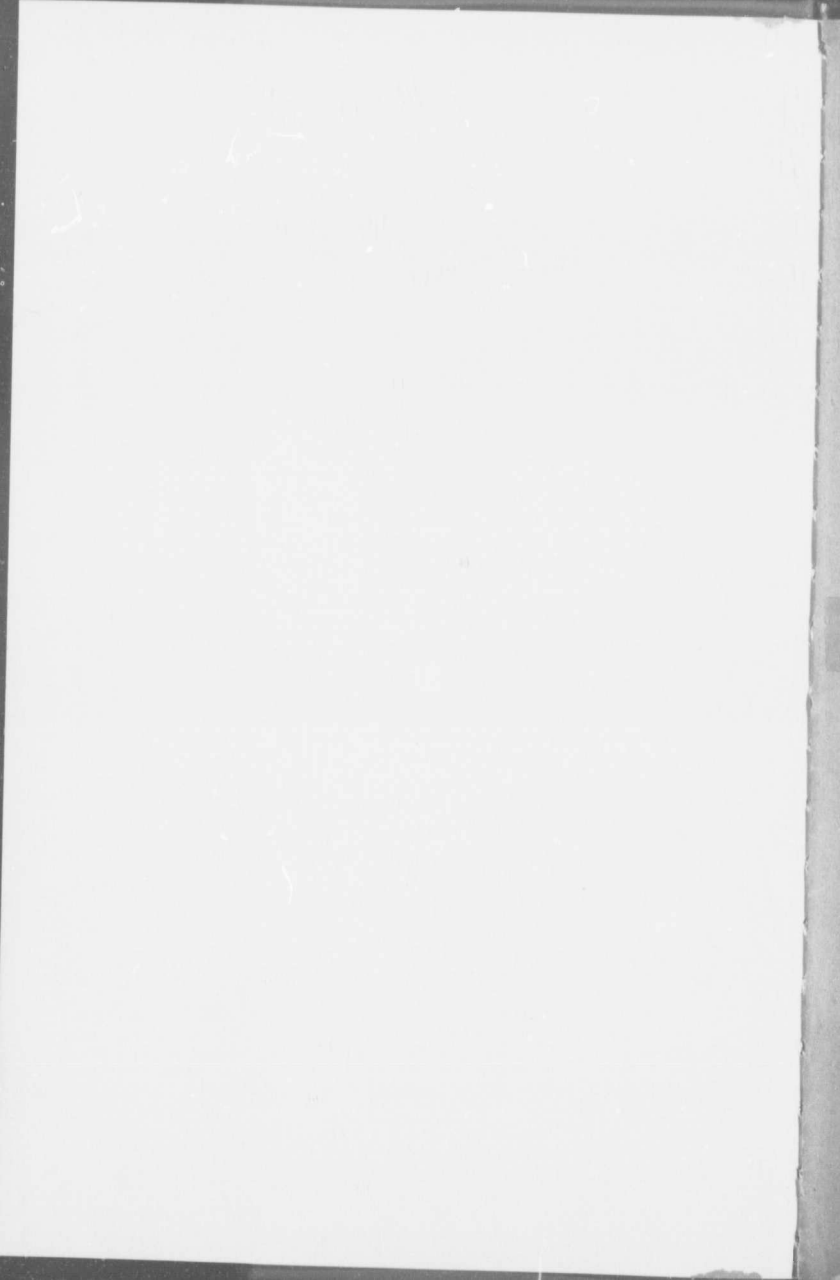
Dans cette élection, mon but suprême est d'aider au succès de la terrible lutte dans laquelle nous sommes engagés, de maintenir l'unité de la nation canadienne; d'éviter les divisions et les discordes qui, pendant bien des années, avaient été tenues fermement en bride, mais qui, malheureusement, surgissent aujourd'hui de nouveau dangereuses et menaçantes; de faire résolument face à la situation économique de manière à éviter ou à diminuer les privations et les souffrances, qui n'ont pas de raison d'être dans un pays aussi richement doté par la nature que le nôtre.

Quel que soit le verdict rendu aux polls, je l'accepterai, sans orgueil dans la victoire, sans découragement dans la défaite.

W. J. Hushion

W. J. Hushion

candidate



MANIFESTE

— DE —

Sir Wilfrid Laurier

1917

FC550

L395

1917

~~***~~

AU PEUPLE CANADIEN

LES BREFS D'UNE ELECTION GENERALE SONT LANCES

La consultation du peuple à des périodes fréquentes et régulières, est un droit de tout peuple libre, et, conformément, la constitution ordonne qu'il y ait une élection générale tous les cinq ans. On ne peut nier qu'il existait, dans la nation, un désir marqué d'éviter une élection pendant la guerre.

Il semble que le public soit sous l'impression que si j'avais accepté l'invitation du premier ministre d'entrer dans son gouvernement, il aurait pu y avoir une nouvelle prolongation de terme. Cette impression est complètement erronée. Comme question de fait, l'invitation qui m'était faite était accompagnée de la stipulation que le gouvernement de coalition, ferait adopter une loi de conscription, puis en appellerait au peuple. On ne pouvait donc éviter une élection.

Le gouvernement qui vient d'être réorganisé, le soi-disant gouvernement d'union, demande maintenant l'appui du peuple.

Six membres du parti libéral, dont quelques-uns de mes plus intimes amis, ont consenti à faire partie de cette administration;

et le programme qu'ils ont l'intention de mettre en oeuvre a déjà été placé devant le public.

Dans ce programme, toutefois, on ne trouve aucune indication que les membres libéraux du ministère aient réussi à obtenir de leurs collègues l'adoption des mesures qu'ils jugeaient essentielles, non seulement pour gagner la guerre, mais pour assurer en tout temps le bien-être général du pays.

LE MANIFESTE DU GOUVERNEMENT

La plupart des articles de ce programme ne sont que des lieux-communs usés, extraits du programme conservateur de 1911, oubliés après l'élection et ressuscités pour une nouvelle élection. Telle la promesse de l'économie dans les dépenses publiques, telle aussi la promesse de la réforme du service civil — deux réformes que l'opposition eut été heureuse d'appuyer pendant le dernier parlement, si le gouvernement lui en avait fourni l'occasion.

IMMIGRATION

Un article en particulier mérite quelque attention. On y promet "une politique d'immigra-

tion vigoureuse et progressive". Ce sera peut-être la question la plus importante de l'après-guerre. Le pays pourra faire face à l'énorme fardeau qui s'accumule aujourd'hui sur ses épaules et qu'il va être obligé de porter, si l'on a soin de développer ses immenses ressources. Mais pour les développer il faudrait une augmentation rapide de la population. D'où la nécessité d'une politique d'immigration vigoureuse et progressive. Et il est évident que cette vigoureuse et progressive politique va être sérieusement empêchée par le manque de foi envers les citoyens canadiens naturalisés que constitue la privation du droit de suffrage qui est imposée à un grand nombre de ces citoyens. Il en résultera nécessairement un sérieux échec à l'immigration, surtout lorsque l'on comparera la conduite du gouvernement canadien à l'attitude des Etats-Unis, où les citoyens naturalisés n'ont point eu à subir cette insulte.

LE CHEMIN DE FER CANADIAN NORTHERN

Le programme du gouvernement, dans un de ses articles, parle du développement des moyens de transport, mais en termes vagues et plutôt ambigus. Il n'y est pas parlé de l'achat du Canadian Northern; et cependant cette question n'a pas été épuisée par la législation de la dernière session et ce sera l'un des plus importants devoirs du prochain parlement de la mettre de nouveau à l'étude.

Un des traits saillants de la loi de la dernière session, c'est que le gouvernement devient propriétaire du capital-actions de la compagnie, d'une valeur nominale de soixante millions. Il n'a pas été versé un dollar pour la constitution de ce capital. Les experts employés par le gouvernement pour faire l'évaluation de toute l'entreprise, gens de capacité et d'expérience reconnue, ont fait rapport que les actions de la compagnie n'ont aucune valeur.

Et cependant le gouvernement s'est fait autoriser à nommer une commission d'arbitres pour donner une valeur à cette propriété, que ses experts ont déclaré absolument sans valeur.

L'opposition a demandé que le rapport de ces arbitres, quel qu'il soit, soit préalablement soumis à la sanction du parlement, quoique cette proposition ait été rejetée, le peuple a le droit de déclarer que la question n'aurait pas dû être définitivement réglée par l'acte d'un parlement moribond, mais que toute l'affaire doit être reprise par le nouveau parlement et décidée par lui.

LA SITUATION ECONOMIQUE

Il était naturel d'attendre du gouvernement réorganisé qu'il s'occupât sérieusement de la situation économique du pays, que tout le monde sait être critique. On n'y trouve cependant aucune allusion dans le programme ministériel, sauf une vague promesse "de mesures efficaces pour empêcher les profits exces-

sifs, pour prohiber l'accaparement, empêcher la formation d'ententes pour hausser les prix et ainsi diminuer le coût élevé de la vie.

Ces problèmes économiques demandent une attention immédiate, un traitement énergique et concret, et non pas de vagues généralités de ce genre.

Les prix de toutes les marchandises ont constamment haussé depuis le commencement de la guerre. De jour en jour, la tâche d'approvisionner la table de la famille devient plus ardue et constitue un problème de plus en plus inquiétant pour toutes les classes des salariés, pour tous les citoyens dont les revenus sont petits ou même modérés. Ce n'est pas y répondre que de dire que c'est la conséquence naturelle de la guerre. Lorsque l'on réfléchit que les prix du pain et du "bacon" — pour ne parler que de ces deux denrées — sont plus élevés au Canada que dans le Royaume-Uni, on y trouve une preuve suffisante que les prix ici sont gonflés par des méthodes qui n'ont aucun rapport avec la guerre, sauf que la guerre a servi de prétexte à cette augmentation des prix.

Comme question de fait, les causes principales de cette hausse constante du prix ne sont autres que celles dont le programme du gouvernement fait l'énumération: "profits excessifs", "accaparements" et "ententes pour la hausse des prix". Puisque le gouvernement sait où sont les causes du mal, qu'est-ce qui

l'empêche donc de s'y attaquer avec énergie ? Les remèdes sont à notre portée et je vais immédiatement les indiquer:

LA REFORME DU TARIF

Aucune mesure ne peut être efficace pour la diminution du coût de la vie, avant que le tarif des douanes n'ait été réformé et que la charge en ait été enlevée aux denrées sur lesquelles se produisent les "profits excessifs" "les accaparements" et les "ententes pour la hausse des prix". De cette réforme fondamentale, dont l'opportunité est si évidente, il n'est pas dit un mot dans le programme du gouvernement. Au contraire, des membres du gouvernement actuel ont déclaré qu'il fallait reléguer toute question de législation tarifaire à l'après-guerre.

Convaincu que l'augmentation de la production des vivres doit être une des contributions les plus efficaces du Canada à la victoire des Alliés, je me proposerais, si l'on me confiait l'administration du pays, de soulager immédiatement l'agriculture de tout ce qui la gêne en fait de droits de douane.

Depuis le début de la guerre, le gouvernement a augmenté de 7½ p.c. les droits du tarif sur toutes les denrées entrant au Canada d'autre provenance que du Royaume-Uni et de 5 p.c. sur toutes les denrées provenant de la Grande-Bretagne. J'abolirais immédiatement ces deux surtaxes sur les denrées provenant de tout autre pays que ceux avec

qui nous sommes en guerre. Il est indubitable que, dans les conditions actuelles, ces surtaxes gênent considérablement au lieu d'aider, la production au Canada et que, en fin de compte, c'est le consommateur qui doit les payer.

L'augmentation des droits sur les importations de Grande-Bretagne constitue un acte inamical et inutile de la part du Canada, à un moment où le commerce britannique fléchissait sous le poids des désavantages résultant de l'état de guerre. Elle reste un fardeau injustifiable et inéquitable sur ce commerce, et il faudrait l'abroger aussitôt que possible.

Pour soulager encore les charges de la production agricole, j'abolirais immédiatement les droits sur les instruments aratoires et les autres nécessités de la culture, comme le demandent les cultivateurs de l'Ouest. Et je tiendrais pour un objet essentiel de mon administration une réforme générale et bien élaborée du tarif visant à aider la production au Canada, et à soulager le consommateur canadien.

CONTROLE DES VIVRES ET DES PRIX

En ce qui concerne le coût élevé de la vie, je prendrais des mesures énergiques pour placer sous le contrôle du gouvernement tous les établissements producteurs de denrées alimentaires de façon à ce que ces denrées soient vendues à des prix fixés, établis par le gouvernement, comme cela s'est fait en Grande-Bretagne. A

cette fin, des arrangements seraient conclus avec ces établissements, de manière à leur laisser une rémunération convenable pour les capitaux placés et un profit juste et raisonnable, de manière que le consommateur moyen puisse se procurer des vivres au meilleur marché possible. S'il était impossible de conclure de tels arrangements, je n'hésiterais pas à réquisitionner tous les établissements fabriquant des denrées alimentaires.

Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement est investi de pouvoirs dont il aurait pu et dû se servir pour faire diminuer le prix de tous les produits. Ces pouvoirs, il les a déjà exercés en ce qui concerne le papier à journaux.

Dès le mois de février dernier, un Arrêté du Conseil décrétait que: "Afin d'assurer aux propriétaires de journaux canadiens le papier à journaux à des prix raisonnables", autorité était donnée au ministre des Douanes "de fixer la quantité et le prix du papier en feuilles ou en rouleaux que les fabricants devraient fournir aux éditeurs de journaux au Canada".

Par cet arrêté, le gouvernement a forcé les fabricants de papier à journaux, malgré leurs protestations, à livrer aux éditeurs et aux journaux canadiens le papier dont ils avaient besoin à un prix qu'il a lui-même fixé comme raisonnable. S'il a pu réduire le coût du papier pour le consommateur de cet article, pourquoi s'est-il arrêté là? Pour-

quoi n'a-t-il pas aussi réduit, pour les centaines de mille ménagères et pères de famille désespérés, les prix de toutes ces denrées qui ont fait du coût de la vie l'un des problèmes les plus urgents et les plus inquiétants de notre situation économique ?

LES PROFITEURS

Une des contributions les plus importantes que nous puissions faire à l'oeuvre de la guerre, c'est de mettre fin aux bénéfices exorbitants réalisés sur le matériel de guerre. Le gouvernement a délibérément encouragé la réalisation de ces bénéfices par ses partisans. Le premier devoir de mon administration serait de faire rembourser au pays qui paie ces approvisionnements de guerre la somme de profits exorbitants que réalisent les profiteurs. S'il était nécessaire, je n'hésiterais pas, pour mettre immédiatement un terme à cette exploitation, à prendre le contrôle des fabriques où sont produits ces approvisionnements de guerre, comme on l'a fait en Grande-Bretagne, et à les administrer en prenant pour base la réalisation d'un revenu raisonnable pour les capitaux placés avec une marge raisonnable de profit légitime.

Ce serait, je crois, une des meilleures manières d'assurer la production du matériel et d'épargner au pays toute exploitation par les profiteurs, que d'employer tous les ateliers du gouvernement qui peuvent s'y adapter, à la production du matériel de guerre, des navires, etc., pour le

bénéfice de la nation, au prix coûtant.

LA PARTICIPATION DU CANADA A LA GUERRE

On ne saurait trop souvent répéter que les Alliés ne pouvaient pas éviter la guerre actuelle, laquelle est une lutte pour l'existence même de la civilisation. S'il en fallait encore une preuve, l'entrée des Etats-Unis dans le conflit nous fournit cette preuve. Le peuple américain a longtemps espéré pouvoir échapper à cette nécessité; mais l'Allemagne a si souvent et si délibérément violé les règles les plus sacrées du droit international, qu'il ne lui a plus été possible d'hésiter; et qu'il lui a fallu se joindre à la lutte contre une puissance devenue l'ennemi commun de l'humanité tout entière.

Dès le commencement, conscients de l'immensité du conflit, pénétrés de la nécessité de consacrer tous nos efforts à gagner la victoire, nous, de l'opposition, avons donné au gouvernement toute l'aide possible. Nous avons acquiescé à toutes ses mesures de guerre, sauf lorsque nous avons été convaincus que ces mesures seraient plutôt nuisibles qu'utiles.

Cette année, le gouvernement a présenté un projet de loi décrétant le service militaire obligatoire. Il m'a paru impossible d'acquiescer à cette proposition. Si l'on me demande comment je puis concilier ce refus avec ma détermination si souvent exprimée d'aider à gagner la guerre, je ré-

pondrai tout de suite que, en abandonnant ainsi le principe de l'enrôlement volontaire, on allait nuire plutôt que aider à gagner la victoire.

Rappelons-nous que, avant la guerre, la conscription était inconnue à tous les pays britanniques. Les peuples britanniques de toutes les parties du monde étaient fiers que le service militaire obligatoire, la plaie de l'Europe continentale, ne fut jamais entré dans la pensée des hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, et que, même la lutte gigantesque contre Napoléon, avait été soutenue avec des armées de volontaires.

Il faut remarquer toutefois que quelques années avant la guerre et en présence de l'immensité des préparations à la guerre parmi les nations de l'Europe continentale, le parlement et la presse de la Grande-Bretagne avaient sérieusement et abondamment discuté la question de la conscription.

De sorte que, lorsque le gouvernement en a fait la proposition, ce ne fut une surprise pour personne. Le peuple y était préparé et cependant, même alors de nombreuses classes de la société firent entendre des protestations énergiques.

Toute différente fut la présentation de la conscription au Canada. Elle se produisit en complète surprise. On ne l'avait jamais discutée au parlement, et la presse avait vigoureusement élevé la voix contre cette mesure.

En juillet 1917, l'important

journal qu'est le "Globe" de Toronto, protestait contre toute idée de conscription. Voici ce qu'il en disait dans un article mûri et raisonné:

"Le "Globe", dans ses articles de rédaction, a toujours maintenu cette proposition que, dans un pays comme le Canada, la conscription est impossible, qu'aucun homme d'Etat responsable de l'un ou l'autre parti, en position de former et de diriger un ministère de guerre au Canada, ne voudrait proposer le service par compulsion. Le "Globe" n'a pas non plus indûment critiqué le ministère Borden pour n'avoir pas fait plus qu'il n'a fait pour aider le recrutement volontaire. Les critiques du "Globe" et de la plupart des journaux libéraux ont été très indulgentes, comparées avec les violentes dénonciations du "Telegram" de Toronto, du "Telegram" de Winnipeg, du "Daily Mail" de Montréal et d'autres journaux qui n'ont aucune sympathie quelconque pour le parti libéral".

Plus récemment encore, le 29 décembre 1916, le "Globe" continuait à mettre en garde contre toute tentative d'"enrôler les Canadiens de force" et résumait ainsi l'opinion publique:

"Les ouvriers organisés s'opposent à la conscription; mais les principaux adversaires de toute manifestation de la démocratie sont en faveur de ce système".

Au commencement de la session de 1916, comme je demandais au premier ministre si sa

promesse récente de lever 500,000 hommes au Canada comportait le recours à la conscription, il me répondit en ces termes :

“Mon honorable ami a fait allusion à la conscription, à l'idée qui se répandrait ici ou ailleurs que nous pourrions avoir la conscription au Canada. Dans un de mes discours des deux ou trois premiers mois de la guerre, j'ai dit clairement au peuple canadien que nous ne proposons pas la conscription. Je répète aujourd'hui cette déclaration plus catégoriquement encore”.

• Mes propres déclarations sur ce sujet ont été catégoriques et faites sans ambages.

Je puis bien rappeler que durant toute la campagne de 1910-11, l'alliance nationaliste-conservatrice qui s'opposait à la politique navale du gouvernement libéral à cette époque affirmait la conscription. Répondant à ces assertions je donnai fréquemment au peuple l'assurance que sous aucune circonstance l'adoption de notre politique n'entraînerait la conscription.

Encore et à plusieurs reprises après la déclaration de la présente guerre j'ai insisté sur ce point, à savoir que la conscription ne devrait pas être introduite en Canada.

Telle était ma position quand le gouvernement changea radicalement d'attitude sur la question et, sans aucun avertissement préalable, introduisit l'Acte du Service Militaire.

Imposer une mesure aussi radicale à un peuple aussi peu préparé à l'accueillir et en dépit d'affirmations répétées à l'encontre, n'était ni sage, ni prudent, ni effectif. Il se peut qu'elle amène des recrues dans le rang, mais elle n'infusera pas dans le corps tout entier de la nation cet esprit d'enthousiasme et de détermination qui est plus que la moitié de la victoire. Cette mesure créera et rendra plus intense la division là où l'unité de sentiment et d'entreprise est essentielle.

Je sais trop bien que les vues que j'exprime ici n'ont pas été l'objet d'une approbation universelle, même au sein du parti auquel j'appartiens, mais même dans ce cas je maintiens que d'exercer la force quand la persuasion n'a pas été tentée n'est point une politique sensée et en cela je fais appel au jugement impartial de tous les Canadiens.

En combattant la politique de conscription, tout ce que j'ai demandé, c'est qu'une mesure de cette importance ne devrait pas être mise en vigueur par le parlement sans un appel au peuple. J'ai préconisé un referendum pour cette raison que le referendum est la méthode la plus avancée et la plus moderne de consultation populaire sans entraîner les complications inséparables d'une élection générale. Un referendum avait aussi été demandé précisément sur cette question par le travail organisé. Ma requête a été ignorée.

J'en appelle avec une grande

confiance au jugement éclairé du pays sur ce fait que l'introduction d'une loi de conscription à cette phase de notre vie nationale et de la manière ci-dessus décrite fut une grave erreur, si l'on se rappelle que le but suprême à poursuivre aurait dû être et devrait être encore d'unir toutes les classes de la communauté dans une coopération cordiale propre à avancer le succès de la tâche entreprise.

Une objection fondamentale à la politique de conscription du gouvernement c'est qu'elle s'applique à la vie humaine seulement et qu'elle ne tente aucunement de conscrire aussi la richesse, les ressources ou les services de toutes personnes autres que celles qui sont incluses dans les limites d'âges comprises dans l'Acte du Service Militaire. Ceci est manifestement injuste. L'homme qui est préparé à fournir volontairement ses services et à risquer sa vie pour la défense de son pays a droit à la première considération.

Ceux qui dépendent de lui et qui doivent s'en séparer sont, après le soldat lui-même, les personnes qui méritent le plus d'attirer la sollicitude et les soins de l'Etat. Une politique susceptible d'accorder la première place au soldat et au marin dans l'exercice des sollicitudes de l'Etat, saura, je crois, réunir tous les hommes dont il est besoin pour combattre sur les champs de bataille sans qu'il faille avoir recours à la conscription.

Si je dois retourner au pou-

voir, j'adopterai une telle politique. Mon premier devoir sera de rechercher les hommes les plus capables du pays, des hommes aptes à l'organisation, aussi bien que qualifiés pour représenter toutes les classes de la communauté, et de les inviter, sans tenir compte des sacrifices qui pourraient s'ensuivre pour leurs intérêts personnels, à se joindre à moi dans la formation d'un cabinet dont le premier objet sera de trouver l'homme, l'argent et les ressources nécessaires pour assurer la plus grande mesure possible de soutien aux héroïques soldats du front et permettre au Canada de poursuivre jusqu'au bout sa part splendide dans l'oeuvre de gagner la guerre.

Quant à l'Acte actuel du Service Militaire, ma politique sera de n'en pas continuer l'application jusqu'à ce que le peuple ait une occasion d'exprimer ce qu'il en pense au moyen d'un referendum. Je promets de soumettre ultérieurement ledit Acte à l'appréciation du peuple et, avec le concours de mes partisans, de réaliser les désirs de la majorité de la nation comme elle les aura exprimés.

En même temps, je voudrais organiser et répandre dans le pays un vigoureux appel au recrutement volontaire. Il est un fait certain, indéniable, c'est que l'on n'a pas donné au volontariat les opportunités nécessaires pour qu'il atteigne son plein rendement; et cela surtout dans la province de Québec où, si on y avait

mis de la bonne volonté, cet appel aurait reçu, de la part d'un peuple généreux, une généreuse et prompte réponse; on y aurait vu venir à nos bataillons des hommes pleins de bonne volonté et d'enthousiasme.

Et l'on éliminerait ainsi de notre situation politique son plus inquiétant problème, un problème qu'aucun loyal Canadien ne peut envisager sans une grave crainte de voir le Canada désuni en cette heure la plus critique de notre histoire.

Ce n'est pas répondre à ces arguments que de dire: "Il nous faut établir la conscription ou lâcher pied". Cette prétention vient de recevoir un récent et remarquable démenti. L'Australie a rejeté la conscription et l'Australie n'a pas "lâché pied". L'Australie est encore dans la lutte avec le recrutement volontaire.

Chaque année devient plus apparente la nécessité d'organiser la nation pour que, autant que possible, les ressources et la population du pays soient mises au service des besoins de la guerre.

Aujourd'hui, par suite de l'épuisement causé par la guerre en Europe, la Grande-Bretagne et ses Alliés nous adressent des appels plus pressants que jamais, nous demandant de plus grandes quantités de vivres, de navires, de charbon. Aucun pays n'a de plus vastes ressources de ce genre que le Canada. Ce qu'il faut, c'est un immense effort pour augmenter indéfiniment la production. Pour faire face à ces be-

soins pressants, je suis prêt, en sus des mesures que je viens d'indiquer, à faire tout ce qu'il faudra pour augmenter, doubler, quadrupler la production de tout ce qui est nécessaire à des armées en campagne.

LA PART DE QUEBEC A LA GUERRE

M. Crothers, ministre du Travail, disait récemment à St-Thomas que "si Québec avait fait son devoir, comme les autres provinces, nous n'aurions jamais eu besoin de la loi du service militaire".

Si l'enrôlement dans Québec n'a pas marché de pair avec celui des autres provinces, qui donc en est responsable? Qui donc, si ce n'est le gouvernement Borden, dont les ministres de Québec ont, ouvertement, intensément et avec persistance prêché la doctrine nationaliste que "le Canada ne doit participer à aucune guerre de l'Empire en dehors de son territoire".

C'est d'abord dans la circonscription de Drummond-Arthabaska que cette doctrine a été prêchée, dans l'automne de 1910, par tout le groupe nationaliste, dont faisaient partie deux des ministres fédéraux actuels de la province de Québec; et elle lui a gagné l'élection.

À l'élection générale de 1911, dans la province de Québec, la réciprocité ne fut point la question principale; la principale question, c'était la loi de la marine du gouvernement libéral d'alors, loi qui

fut furieusement attaquée par les mêmes hommes, en vertu de la même doctrine que "le Canada ne devait pas participer aux guerres de l'Empire en dehors de son territoire". Et cette doctrine, semée sur tous les hustings répandue par la presse nationaliste, aux frais de l'organisation conservatrice, a puissamment contribué à influencer le public contre "la participation du Canada aux guerres de l'empire en dehors de son territoire".

Le premier résultat en fut constaté aux polls, puisque le parti libéral a gagné 38 sièges et les conservateurs-nationalistes 27; le vote populaire était encore plus également divisé puisque les libéraux ensemble ont obtenu 164,281 votes, et l'alliance conservatrice-nationaliste, 159,299.

Le second résultat fut que, lorsque la guerre est survenue et que le gouvernement a fait appel aux volontaires, il a recueilli ce qu'il avait semé. Une moitié de la population de la province avait appris de lui à refuser de répondre à cet appel.

LES SOLDATS REFORMES

Le plus grand service que l'on puisse rendre à ces braves gens qui ont les premiers droits à notre gratitude et à notre sympathie, c'est de leur rendre leur place dans la vie civile. Comment s'y prendre pour mieux obtenir que chacun d'eux redevienne, autant que possible, capable de pourvoir à sa propre existence? Voilà une tâche qui mettra en oeuvre ce qu'il y a de plus noble

et de meilleur dans le peuple canadien. Dans un grand nombre de cas, il faudra avoir recours à la rééducation et à l'entraînement professionnel. De la patience et de la générosité de la part de l'Etat, en collaboration avec la sympathie intelligente, l'expérience pratique et la science des personnes que l'Etat appellera à seconder ses efforts, contribueront efficacement à aider aux soldats réformés à surmonter les obstacles que les rigueurs de la guerre ont placés sous leurs pas. Si nous voulons nous consacrer résolument à cette tâche, nous trouverons pour en hâter l'accomplissement, la coopération cordiale de tous ceux qui ont fait du service outremer.

Mais nous avons encore un autre devoir à remplir, qui doit avoir préséance sur celui que je viens de mentionner. Les dispositions prises actuellement pour la subsistance, les soins et le confort auxquels ont droit les familles et les personnes à la charge de nos soldats, ne sont ni suffisantes ni équitables.

Visant à remédier à cet état de choses, et à bien établir le principe que les obligations qu'elle a contractées envers les soldats, leurs familles et ceux qu'ils ont à leur charge, doivent être remplies par la nation elle-même, et non au moyen d'institutions de charité publique. M. Copp, député de Westmoreland, a proposé à la dernière session, pendant les débats sur le projet de loi du Service Militaire, la motion suivante :

“ Que l'étude de ce projet de loi soit retardée jusqu'à ce qu'il ait été suffisamment pourvu aux besoins de ceux qui sont à la charge des soldats enrôlés pour le service outremer, de manière à ce qu'il ne soit plus nécessaire de prélever, par souscription publique, des fonds pour leur entretien”.

Le gouvernement s'est opposé à cette motion, qui a été rejetée par la Chambre. Mais la nécessité d'agir en ce sens subsiste toujours. Il faut agir promptement pour placer les soldats et ceux dont ils ont charge à l'abri de toute possibilité de privations, lorsque les souscriptions publiques auront cessé et après que les enthousiasmes et les excitations de la guerre se seront apaisés.

LA LOI DES ELECTIONS EN TEMPS DE GUERRE

Pour qu'elle soit décisive, pour qu'elle satisfasse la conscience publique et en obtienne l'acquiescement à un verdict qui devrait être un jugement en dernier ressort sur toute question soumise au peuple, une élection générale devrait s'adresser à tout le corps électoral constitué par les lois existantes.

Le gouvernement s'est écarté de ce principe fondamental des institutions d'un peuple libre. Il a, de propos délibéré, attenté au caractère sacré du droit de suffrage et, en étouffant la discussion, en ayant recours sans merci à la règle de clôture, il a réussi à

fabriquer un droit de suffrage avec lequel il espère remporter la victoire aux polls — victoire éphémère pour lui, désastre permanent pour le pays.

La loi que l'on a nommée: Loi des élections en temps de guerre, révolte tout instinct de justice, d'honnêteté, d'équité.

Elle enlève le droit de suffrage à des confessions religieuses dont les membres, de temps immémorial dans l'histoire d'Angleterre, ont été exempts du service militaire, mais qui, en Grande-Bretagne, n'ont jamais été et ne sont pas encore pour cela privés de leurs droits de citoyens.

Elle enlève le droit de suffrage à des hommes que nous avons invités à venir au pays, à qui nous avons promis tous les droits et privilèges des citoyens, qui se sont fiés à nos promesses, se sont soumis à nos lois, et sont devenus sujets britanniques et citoyens du Canada. On les a humiliés et couverts de mépris sous prétexte que, étant nés dans un pays étranger, en Allemagne ou en Autriche, ils pourraient être influencés par le souvenir du pays natal contre les intérêts de leur pays d'adoption. On pourrait facilement démontrer la fausseté théorique de cette prétention; il suffit de constater qu'elle est aussi fautive en fait. Il n'y a pas eu de courant d'immigration de l'Allemagne au Canada depuis une vingtaine d'années. Quant à l'Autriche, la presque totalité des immigrants qui nous en sont venus, appartient, non à l'Autriche proprement dite, mais à

ces provinces slaves que l'Autriche garde par la force et dont les sympathies lui sont aussi profondément hostiles qu'elles sont favorables aux Alliés.

D'autre part, elle donne le droit de suffrage à quelques femmes et le refuse à d'autres. Toutes celles qui ont la bonne fortune d'avoir de proches parents dans l'armée pourront voter. Ce droit est refusé à toutes celles qui n'ont pas cet avantage, malgré qu'elles soient aussi cordialement dévouées à la cause, malgré qu'elles aient pu travailler incessamment à son succès.

En outre, dans cinq provinces, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Anglaise, les femmes ont obtenu le droit de suffrage. Aux termes de la loi fédérale, qu'aucun sophisme ne saurait obscurcir, étant électrices dans la province, elles sont électrices aux élections fédérales. La loi de la dernière session les dépouille de ce droit.

Vicieuse dans son principe, cette loi l'est également dans ses dispositions exécutoires. Dans la plupart des provinces, nous avons un système régulier de préparation des listes électorales et personne ne s'est plaint de ce système depuis vingt ans. Eh bien, on le met de côté et l'on fait préparer les listes par une armée de ce qu'on appelle des énumérateurs, dont le travail doit être fait à la hâte, dont les pouvoirs sont arbitraires, sur lesquels on ne peut exercer en temps utile aucun contrôle, et voilà, les portes sont toutes grandes ouvertes aux er-

reurs, aux confusions, à la fraude !

Les membres libéraux du gouvernement réorganisé ont couvert du manteau de leur responsabilité cette loi inique ainsi que celle de l'achat du Canadian Northern, et bien d'autres contre lesquelles ils avaient énergiquement protesté; mais leur présence dans le ministère ne peut en faire disparaître la nature dangereuse et ne peut leur servir de réhabilitation.

Cette législation répugne à tout sens de justice et d'équité. Elle a pour objet, et elle aura pour effet de décourager, d'étouffer la libre expression de la volonté du peuple et de faire du gouvernement parlementaire une moquerie au lieu d'une réalité.

On a l'audace de manoeuvrer pour imposer le silence au peuple, en éliminant systématiquement les candidats libéraux.

Je crois de mon devoir d'en appeler à tous les amis de la liberté politique dans toutes les circonscriptions électorales, les conjurant de s'organiser immédiatement pour déjouer cette conspiration. Que les masses populaires s'unissent et se choisissent elles-mêmes leur porte-drapeau !

Si j'étais appelé à former un gouvernement, j'espérerais pouvoir y faire entrer des représentants des affaires, du travail et de l'agriculture, des hommes dont la seule préoccupation en administrant les affaires publiques serait d'employer toutes les ressources, les richesses et les

énergies du pays à gagner la guerre. Cela ne peut se faire que par une entente sincère de tous les éléments et de tous les intérêts du pays. J'espérerais organiser un gouvernement représentant les masses populaires, les hommes du peuple, dont le principe dirigeant serait de défendre le peuple contre les privilèges organisés qui ont jusqu'ici, exercé un contrôle trop puissant sur le gouvernement du pays.

Mon ambition est que, dans la présente élection, les hommes du peuple puissent exprimer librement et sans entraves leur opinion aux polls, afin que cette opinion ait des représentants au prochain parlement; et j'ai confiance que, dans toutes les circonscriptions électorales, on mettra en nomination des candidats représentant cette politique, afin que le peuple puisse voter pour eux.

Je viens placer ces considérations devant tous mes concitoyens, de toute race, de toute origine, pour qu'ils les apprécient et les jugent. J'ai cru de mon de-

voir, plus que jamais peut-être dans ma longue carrière publique, de parler franchement, sans équivoque, des problèmes que nous avons à résoudre.

D'atteindre ou de conserver le pouvoir n'a jamais été pour moi qu'une considération secondaire.

Dans cette élection, mon but suprême est d'aider au succès de la terrible lutte dans laquelle nous sommes engagés, de maintenir l'unité de la nation canadienne; d'éviter les divisions et les discordes qui, pendant bien des années, avaient été tenues fermement en bride, mais qui, malheureusement, surgissent aujourd'hui de nouveau dangereuses et menaçantes; de faire résolument face à la situation économique de manière à éviter ou à diminuer les privations et les souffrances, qui n'ont pas de raison d'être dans un pays aussi richement doté par la nature que le nôtre.

Quel que soit le verdict rendu aux polls, je l'accepterai, sans orgueil dans la victoire, sans découragement dans la défaite.

W. J. Hushion

W. J. Hushion

candidat